

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 1^{er} juin 2022.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Yvon BIHAN-POUDEC – Benjamin FAUCHARD – Pierre-Yves HOFFMANN – Sophie TEMANS - Alexia PLANQUOIS – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Julie LEGLOAHEC

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 13 avril 2022.

Intégration au groupement de commandes en matière d'entretien et de travaux de voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers que la CDCLA va lancer prochainement des consultations pour sélectionner des prestataires nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien des voies communales reconnues d'intérêt communautaire. Il est proposé que les communes de la CDCLA puissent être associées à ces procédures de mise en concurrence à travers la constitution d'un groupement de commandes. Seraient concernés par ces marchés les travaux réalisés par les communes en matière de voirie qui ne relèvent pas de la compétence de la CDCLA. L'intérêt de créer ce groupement de commandes est de faire bénéficier les trente communes de prix plus attractifs compte-tenu du volume des commandes sur 4 ans et de réaliser des économies d'échelle. Le groupement de commandes concernera l'ensemble des prestations : études de maîtrise d'œuvre, travaux de géomètre et de reconnaissance des réseaux et les travaux de voirie.

Monsieur le Maire précise que si la commune fait le choix de rejoindre le groupement de commandes, il ne sera plus possible pour elle de passer par une autre entreprise pour procéder à ces mêmes études ou à des travaux en matière de voirie.

Après en avoir délibéré, 5 abstentions – 1 contre et 5 pour, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- d'intégrer le groupement de commandes porté par la Communauté de Communes pour les prestations en matière de voirie.

Renouvellement convention service missions temporaires du CDG27

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler la convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Eure qui permet d'avoir si besoin des agents pour assurer le remplacement de personnel indisponible ou de pourvoir à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Eure et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Bureau de vote des élections législatives

Le Conseil Municipal définit le bureau de vote pour les élections législatives qui se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8 heures à 18 heures.

Questions diverses

Suivant proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de faire nettoyer le monument aux morts par les jeunes de l'EPIDE du Val de Reuil. Madame Véronique TROTIN se charge d'acheter les petites fournitures et d'organiser la journée avec des collègues pour refaire les lettres sur le monument à la peinture.

Madame Véronique TROTIN expose qu'il conviendrait de prévoir une journée sur juillet pour ranger et nettoyer le grenier de la mairie et évacuer les choses qui ne servent plus. Par la suite, il serait envisagé de créer un espace d'archivage, un projet d'aménagement va être établi dans ce sens.

Madame Véronique TROTIN informe les conseillers qu'elle va procéder dès maintenant à la commande des 75 colis de fin d'année pour les seniors afin de ne pas rencontrer de rupture de produits suite aux préconisations du fournisseur habituel.

Madame Alexia PLANQUOIS fait un point sur la dernière commission « Politique associative et sportive et communication » de la CDCLA à laquelle elle a assisté. Elle fait part des distributions à venir notamment le livret de la fête du sport et précise que le nouveau site internet refondé sur 2022 sera beaucoup plus intuitif.

Il est signalé le problème récurrent du mauvais réseau mobile au Mesnil.